



L'agence doit -elle effectuer que travaux avant relocation?

Par **boby35**, le **25/01/2008** à **17:01**

Bonjour,

je suis sur le point de louer un appartement, le loyer est de 505 euros CC, mais l'appartement aurait besoin d'un "rafraichissement"(peinture..)mais surtout la moquette sur la mezzanine est dans un état lamentable, suis-je en droit d'en ériger une nouvelle??aussi, le compteur ne me parait pas en règle, le tableau électrique n'a pas l'air d'etre aux normes, qu'en est-il?merci d'avance si je peux avoir une petite réponse!